

« Nous ne nous plaignons pas de la Nature comme d'un être immoral, quand elle nous envoie un orage et nous mouille : pourquoi nommons-nous immoral l'homme qui nuit ? Parce que nous admettons ici une volonté libre s'exerçant arbitrairement, là une nécessité. Mais cette distinction est une erreur. Il est des circonstances où nous n'appelons pas immoral même celui qui nuit intentionnellement ; on n'a pas de scrupule, par exemple, à tuer intentionnellement une mouche, simplement parce que son chant nous déplaît, on punit intentionnellement le criminel et on le fait souffrir, pour nous protéger, nous et la Société. Dans le premier cas, c'est l'individu qui, pour se conserver ou même pour ne point prendre de déplaisir, fait souffrir intentionnellement : dans le second, c'est l'Etat. Toute morale admet le mal fait intentionnellement dans le cas de légitime défense : c'est-à-dire quand il s'agit de l'instinct de conservation ! Mais ces deux points de vue suffisent à expliquer toutes les mauvaises actions faites par des hommes contre des hommes : on veut se procurer du plaisir ou s'éviter de la peine ; dans l'un comme dans l'autre sens, il s'agit toujours de l'instinct de conservation. Socrate et Platon ont raison : quoi que l'homme fasse, il fait toujours le bien, c'est-à-dire : ce qui lui semble bon (utile), selon son degré d'intelligence, selon le niveau actuel de sa rationalité. (...) La méchanceté n'a ainsi pas pour but en soi la souffrance d'autrui, mais sa propre jouissance, sous forme par exemple d'un sentiment de cruauté ou d'une forte excitation nerveuse. Rien que la taquinerie montre quel plaisir il y a à exercer sa puissance sur autrui et à en arriver au sentiment agréable de la supériorité. Or, l'immoralité consiste-t-elle à éprouver du plaisir au déplaisir d'autrui ? La joie de nuire est-elle diabolique ? Le fait est que nous trouvons plaisir dans la nature à rompre des branches, à briser des pierres, à combattre les animaux sauvages, et cela, pour prendre conscience de notre force. Savoir qu'un autre souffre par nous rendrait donc immorale ici la même chose à l'égard de laquelle nous nous sentons autrement irresponsables ? Mais, si on ne le savait pas, on n'y trouverait pas non plus le plaisir de sa supériorité ; celle-ci ne peut se manifester que dans la [connaissance de la] souffrance d'autrui, par exemple dans la taquinerie. (...) Tout plaisir à soi-même n'est ni bon ni mauvais ; [mais] d'où viendrait alors cette distinction que, pour prendre plaisir à soi-même, on n'a pas le droit d'exciter le déplaisir d'autrui ? Du seul point de vue de l'utilité [là encore], c'est-à-dire de la considération des conséquences, d'un déplaisir éventuel, au cas où l'homme lésé (ou l'Etat qui le représente) ferait attendre un châtiment et une vengeance : cela seul peut à l'origine avoir fourni le motif pour s'interdire de tels actes. [Enfin] la pitié a aussi peu le plaisir d'autrui pour but que la méchanceté ne se propose la douleur d'autrui en soi pour but. Car la pitié cache au moins deux éléments de plaisir personnel et n'est sous cette forme que jouissance de soi : d'abord, il y a le plaisir de l'émotion, telle qu'est la pitié dans la tragédie, puis, lorsqu'on passe à l'acte, le plaisir de la satisfaction dans l'exercice de la puissance. Pour peu qu'en outre une personne qui souffre nous soit très proche, nous nous ôtons à nous-mêmes une souffrance en accomplissant des actes de pitié. (...) – Hormis quelques philosophes, les hommes ont toujours mis la pitié à un rang assez bas dans la série des sentiments moraux : à bon droit. »

Nietzsche F., *Humain, trop humain*, §§102-103